



1

Vous savez quelle formation vous voulez suivre ?

- [Demande de candidature](#)
- [Demande de renseignements](#)

3

Vous signez et renvoyez les documents contractuels (convention, annexes, lettre d'engagement)

Selon vos compétences, vous commencez l'autoformation [acquérir les bases en prévention des risques professionnels INRS](#)

J - 30

5

Vous réglez la facture

J - 15

7

Vous nous transmettez une attestation de prérequis

J - 1



DEBUT DE



2

Nous analysons votre candidature : compétences et prérequis (durée : 15 jours)

- Candidature validée :
Nous vous envoyons les documents contractuels

- Candidature non validée :
Nous échangeons avec le dirigeant de l'établissement et/ou le stagiaire candidat et/ou la CARSAT pour trouver une solution

4

Nous vous envoyons la facture

6

Nous vous envoyons votre convocation

J - 8

LA FORMATION

Formation devenir personne ressource du projet de prévention des TMS de l'établissement

Formation devenir chargé de prévention des TMS de l'établissement